



Conseil scientifique de l'Institut des SCIENCES HUMAINES & SOCIALES

Recommandation

Projet de redéfinition des périmètres des Sections 32, 33, 35 et de la CID 53

Le Conseil scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales, réuni le 23 janvier 2024, a pris connaissance du projet de redéfinition des périmètres des Sections 32, 33, 35 et de l'éventuelle suppression de la CID 53 soumis au Conseil scientifique du CNRS d'octobre 2023. Il regrette la manière dont ce projet a été élaboré, sans concertation ni avec les Sections et la CID concernées, ni avec le CSI.

D'une part, s'il est notoire que la Section 35 du CoNRS présente une relative hétérogénéité scientifique, plus marquée sans doute que d'autres Sections, et s'il est légitime de réfléchir aux solutions qui peuvent être apportées à cette question, elles devraient être portées par les communautés scientifiques concernées (changements de certains intitulés et des mots-clés pour s'adapter aux évolutions scientifiques et aux problèmes identifiés par les Sections).

En outre, la philologie ne peut servir de variable d'ajustement pour rétablir l'équilibre numérique des Sections qui seraient créées par la partition de la Section 35. Dans la configuration actuelle, l'approche philologique des textes est présente dans plusieurs Sections, en particulier en 32 et 35. Aucune raison scientifique ne justifie de retirer l'étude et l'édition des textes au périmètre de la Section 32, *Mondes anciens et médiévaux*. L'étude des sociétés à écriture repose sur un trépied formé de l'archéologie, de l'histoire et des textes, comme on le constate d'ailleurs dans d'autres traditions scientifiques (*Classics* dans le monde anglo-saxon, *Altertumswissenschaft* dans le monde germanique, etc.). Cette séparation de l'étude des textes d'avec les autres approches serait un grave retour en arrière vers les divisions scolaires du savoir. Elle mettrait en outre gravement en danger la place des philologies des Mondes non-européens, actuellement présentes en Section 32 et qui ne trouveraient que difficilement place dans l'une des deux émanations de la Section 35.

D'autre part, la CID 53, Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies, est amenée à disparaître dans le schéma envisagé. Si une CID n'a pas nécessairement vocation à perdurer en l'état dans le temps, sa suppression paraît dommageable. En effet, son champ d'étude correspond à des thématiques prioritaires de l'INSHS, mais aussi à des problématiques essentielles à ce jour et répondant à une forte demande sociale (risques, nucléaires et énergies, épidémies et santé publique, crises écologiques, technologies numériques, etc.), sur lesquelles il serait suicidaire de désarmer la recherche. Or,

si certains domaines couverts par la CID pourraient être repris sans trop de difficulté par l'éventuelle Section 35.1 (épistémologie, histoire des idées), c'est loin d'être le cas de tous les profils (anthropologie des sciences, technologies numériques et société, sciences juridiques, par exemple) : plusieurs domaines pourtant émergents et stratégiques du point de vue du débat public risquent ainsi d'être négligés par le CNRS. Enfin, le CSI attire l'attention sur les conséquences en chaîne que cette suppression aurait sur d'autres Sections, dont elle risquerait de modifier les équilibres.

Le CSI demande donc que soit mise en place une réflexion scientifique associant l'ensemble des Sections et CID concernées et le CSI pour parvenir à une solution consensuelle. Il demande également que les présidents des Sections et CID concernées et le bureau du CSI soient reçus rapidement par la direction de l'INSHS pour discuter de cette question.

Recommandation adoptée le 25/01/2024

24 votants : 19 oui, 2 non, 3 abstentions

Matthieu CASSIN

Président du CSI de CNRS
sciences humaines &
sociales

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- Mme Marie GAILLE, directrice de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections du Comité national relevant de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales. (31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40).
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Commissions interdisciplinaires relevant de l'Institut CNRS Sciences humaines et sociales. (52, 53, 55).